

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°106

Date de Publication	20 NOV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité	20 NOV. 2019
Date de la convocation	7 novembre 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. GENEST à M. RIVIERE
Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire
M. SIEPEN à Mme BREZZO

Absent :

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Budget annexe location de salles OUSTAU - Décision Modificative N°01

A la demande de Madame le Maire, M. MACHERAS DE MONTILLET expose à ses collègues que :

Le budget primitif 2019 a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 2 avril 2019.

Cette décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, elle tient compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Elle est équilibrée en dépenses et en recettes et par section, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	15 000.00
DEPENSES	15 000.00

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- **d'approuver** la décision modificative N°01 du budget annexe de location de salles OUSTAU exercice 2019 telle que détaillée en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes SIMONIAN, GAWLIK – MM. CAUNAC, LION.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.

Mairie de Cassis

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
043211306223-20191120-DE-2019-106-DE
Date de télétransmission : 20/11/2019
Date de réception préfecture : 20/11/2019